



DÉPARTEMENT

CHER

CANTON

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMUNE

CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

du 11 septembre 2019

L'an 2019 et le 11 septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire.

Présents : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : GIRARD Sandrine, GUÉZET Carole, RICHETIN Marie-Ange, MM : FOURRÉ Jean-François, GUIHARD Olivier, MOMOT Hervé, PÉNARD Jean-Louis

Excusé ayant donné procuration : M. BISSON Philippe à M. GUIHARD Olivier

Absent : M. LEMAHIEU Daniel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 3 septembre 2019

Date d'affichage : 3 septembre 2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 26 septembre 2019 et publication ou notification du 26 septembre 2019 sur le panneau d'affichage de la mairie.

A été nommé secrétaire : M. PÉNARD Jean-Louis

Le compte-rendu du 7 août 2019 est adopté à l'unanimité.



Délibération 2019 - 33 : Acquisition d'un abri bus.

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a souhaité donné une suite favorable à une demande de parents d'élèves empruntant l'arrêt des « Chaumes du Couchant » en équipant ce point d'arrêt d'un abri bus.

Madame le maire a retenu trois modèles bardés de verre pour ne pas masquer la visibilité et soumet au conseil municipal la grille comparative des propositions commerciales de six fournisseurs :

Fournisseurs	Modèles		
	OLERON	NOIRMOUTIER	DURANCE
ANSEMBLE	2 280 € HT	2 560 € HT	2 980 € HT
FRANCE COLLECTIVITES	2 049 € HT	2 389 € HT	2 789 € HT
DMC DIRECT	2 391 € HT	2 680 € HT	3 124 € HT
ABC COLLECTIVITES	2 577 € HT	2 889 € HT	3 367 € HT
AGORA COLLECTIVITES	1 969 € HT	2 195 € HT	2 575 € HT
POLY-EQUIPEMENTS	2 345 € HT	2 630 € HT	3 062 € HT

Après en avoir débattu, les conseillers municipaux désignent le modèle « Noirmoutier », RAL 3004, auprès de la société AGORA pour un montant de 2 195 € HT.

Ils décident que cet abri bus reposera sur une dalle béton. Les travaux nécessaires pour la création de cette dalle et l'installation de cet abri bus seront réalisés en régie. Les conseillers chargent Madame le maire de commander les matériaux et de signer tout document nécessaire à l'acquisition ainsi qu'à l'occupation du domaine public.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 34 : Acquisition d'un panneau d'affichage libre.

Madame le maire explique aux conseillers que l'affichage sauvage des associations extérieures à la commune ruine les portes en bois de l'atelier de la mairie et salit les parois vitrées de l'abri bus de la place de l'église. Ayant obtenu l'accord du responsable du Centre de Gestion des routes départementales, elle soumet l'idée de créer un emplacement propice à recevoir ces informations, situé sous le débord du toit le long de la propriété sise 2, Route des Bourdelins, sur le trottoir face à l'embranchement de la RD 102

À l'unanimité, les conseillers conviennent qu'un tel emplacement est indispensable pour lutter efficacement contre l'affichage sauvage.

Compte tenu des conditions liées à la lisibilité de ce panneau sans nuire à l'accessibilité du trottoir, une réalisation artisanale sur-mesure revient moins chère qu'un panneau clé en main qu'il faut réajuster. Aussi, les conseillers municipaux décident de confier l'exécution de ce panneau d'informations libres à l'entreprise de ferronnerie RENAULT de Baugy qui a établi un devis de l'ordre de 466,92 euros HT et de réaliser la pose en régie.

À l'unanimité, les conseillers municipaux chargent Madame le maire de signer le devis de l'entreprise RENAULT d'un montant de 466,92 euros HT.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2019 - 35 : Report du CDD pour faire face à un accroissement occasionnel d'activité.

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils avaient délibéré en faveur d'un CDD pour faire face à un accroissement occasionnel d'activité de deux mois à compter du 2 septembre 2019. Compte tenu de la disponibilité du contractuel recruté, le contrat doit être reporté de 3 semaines.

Les conseillers municipaux accèdent unanimement au report de 3 semaines de ce CDD qui s'étendra donc du 23 septembre 2019 au 15 novembre 2019.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)